



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REPRISE DES CHANTIERS CHEZ LES PARTICULIERS

Pau, le 15/05/2020

Les particuliers sont encouragés à redémarrer ou poursuivre leurs chantiers : les recommandations sanitaires qui permettent de continuer à réaliser des travaux à domicile sont suivis par les artisans.

Depuis le début de la crise sanitaire, les entreprises du BTP ont produit une série de recommandations pour permettre la continuité des chantiers et assurer la sécurité des professionnels comme des clients. Pour aider les artisans à adopter et appliquer ces réflexes, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics a publié un guide. Celui-ci a reçu l'agrément du ministère de la Transition écologique et solidaire, du ministère de la Ville et du Logement, du ministère des Solidarités et de la Santé ainsi que du ministère du Travail.

Le guide est disponible sur le site de l'OPPBT en suivant [ce lien](#). Il a également été transmis à l'ensemble des professionnels de la construction et de la rénovation.

Parmi les recommandations, le préfet des Pyrénées-Atlantiques rappelle qu'il est important pour les personnes présentes de se tenir éloigner d'au moins un mètre les unes des autres et de se laver les mains toutes les heures. Le port du masque est obligatoire lorsqu'une personne à risque est présente dans le logement accueillant le chantier ou lorsque la distanciation ne peut pas être respectée. Les artisans doivent attribuer les outillages de manière individuelle et les désinfecter en cas de prêt entre eux.

En respectant ces mesures, tout chantier peut reprendre ou commencer sans crainte pour la santé et la sécurité des particuliers et des artisans présents.

Pour plus de renseignements :

- Fédération Française du Bâtiment Pyrénées-Atlantiques : www.d64.ffbatiment.fr
- CAPEB Pays-Basque : 05 59 63 23 81 ou sur www.capeb.fr/pays-basque
- CAPEB Béarn-et-Soule : 05 59 81 28 60 ou sur www.capeb.fr/bearn-et-soule ou par mail capeb.lescar@capeb64.fr
- Site dédié à la crise sanitaire : www.coronavirus.capeb64.fr

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

1/1

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex

